

COBAS



Communauté d'Agglomération
Bassin d'Arcachon Sud

Gujan-Mestras
Bassin par nature

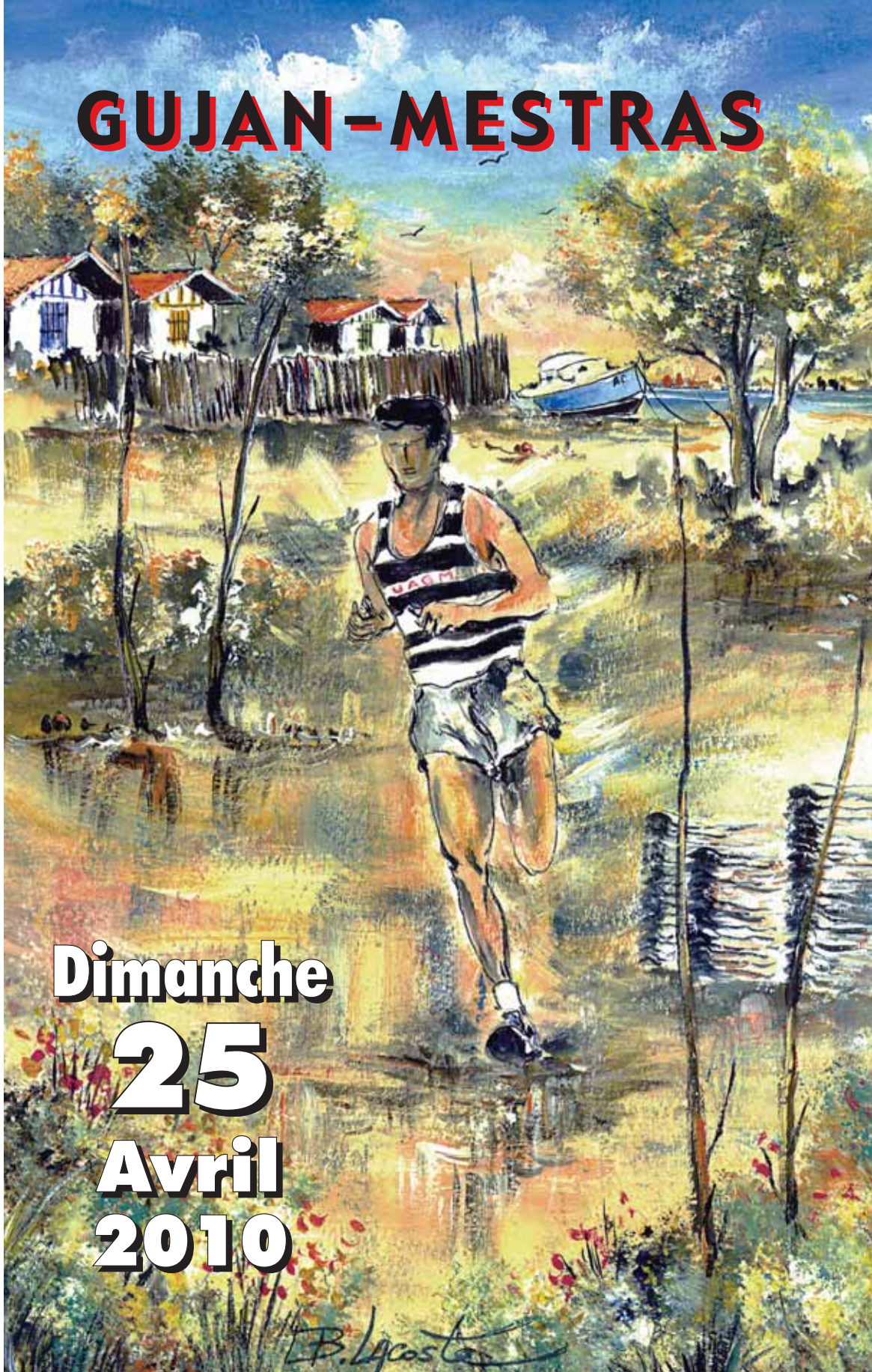
Arcachon



Ville
le Teich
Bassin d'Arcachon
la ville choisie par la nature



GUJAN-MESTRAS



Dimanche
25
Avril
2010

5^e Marathon de l'Huître du Bassin d'Arcachon

20^e 10 km de la Coccinelle

Inscriptions : www.uagm-athle.com
Renseignements : 06 11 21 50 88





Depuis peu, la COBAS exerce une compétence qui compte particulièrement dans le cœur de chacun d'entre nous tant elle est synonyme de lien social, de goût de l'effort et de valeurs partagées : le sport. Autant dire que notre partenariat avec le 5^{ème} Marathon de l'Huître du Bassin d'Arcachon et la 20^{ème} édition des 10 km de la Coccinelle prend tout son sens.

La COBAS est donc très heureuse de s'associer à un tel événement d'autant qu'il s'agit d'une bien belle aventure sportive, mais aussi humaine. En effet, le courage, la volonté des athlètes engagés, leur envie de repousser leurs limites et d'aller au bout d'eux-mêmes forcent l'admiration.

Clin d'œil réussi à notre agglomération : le parcours passe par nos quatre communes et rend hommage à la beauté de notre Bassin tout en mettant à l'honneur nos ostréiculteurs et « la perle du Bassin ». Toutes les conditions sont réunies pour faire de cette manifestation sportive un événement de grande ampleur.

Mes chaleureuses félicitations à toute l'équipe de l'UAGM Athlétisme pour cette belle initiative et bonne chance à toutes et à tous sur la ligne de départ.

Yves Foulon, Président de la COBAS

« Si tu veux courir, cours un kilomètre. Si tu veux changer ta vie, cours un Marathon ».

Ces quelques mots dans la bouche d'Emile Zatopek (champion olympique du 5000 m, du 10.000 m et du Marathon en 1952 à Helsinki) résument bien la démarche du marathonien : Connaître les émotions d'une vie en quelques heures.

Courage, souffrance, doute, solitude, fraternité, délivrance, euphorie, plénitude.

Il nous fallait également une dose de « folie » pour nous lancer dans cette aventure : Réunir le temps d'une course mythique les 4 communes du Sud Bassin. Nous sommes fiers d'y être parvenus en 2006 et d'avoir réussi ce nouveau défi relevé par les membres de l'UAGM Athlétisme.

Mais la véritable réussite est celle que l'on partage, et nous sommes heureux de l'avoir partagée avec les communes de la «COBAS» : ARCACHON, GUJAN-MESTRAS, LA TESTE et LE TEICH et dont les maires, les adjoints aux sports et les services techniques ont été enthousiasmés par notre idée.

Le dimanche 25 avril prochain se dérouleront la 5^{ème} édition du « Marathon de l'huître du Bassin d'Arcachon » et la 20^{ème} édition du 10 km de « La Coccinelle ». L'aventure se renouvelle et je tiens à remercier chaleureusement la Section Régionale Ostréicole et nos amis « Les paysans de la Mer » qui permettent aux centaines de personnes qui viennent ce jour là de déguster la perle du Bassin.

Je me réjouis du partenariat exemplaire entre notre club et la COBAS depuis qu'elle a pris la compétence «Sports».

Hyper U, Le Crédit Agricole Aquitaine, La Dépêche du Bassin, le Casino de Gujan-Mestras, le Journal « Sud Ouest », le Groupe Suzuki, Interjus et « Decathlon La Teste » nous font l'amitié d'être nos partenaires fidèles.

Une pensée pour notre ami Christian Delesse, disparu tragiquement en mars 2004, victime de sa passion de la course sur route et dont le trophée éponyme sera remis aux vainqueurs handisport des deux épreuves.

Un dernier remerciement pour les bénévoles qui encadrent cette compétition avec dévouement et efficacité et notamment nos amis de «La Retraite Sportive du Sud Bassin», toujours aussi dynamiques.

Bonnes courses à toutes et à tous.

Jean-Jacques Germaneau, Président de l'UAGM Athlétisme.

Sport

Accessibilité

Bien-être

D'ici 2012,
la COBAS construit
pour vous 3 piscines
sur le territoire

COBAS



Communauté d'Agglomération
Bassin d'Arcachon Sud

www.agglo-cobas.fr

PRÉSENTATION



L'Union Athlétique de Gujan-Mestras (UAGM), club phare de l'athlétisme du Bassin d'Arcachon a une grande expérience de l'organisation de compétitions prestigieuses :

- **LE CROSS « Sud Ouest »** depuis 1974 (37^{ème} édition les 27 et 28 novembre 2010)
- **LE TRAIL « PILAT-GUJAN »** depuis 2009 (2^{ème} édition le 5 septembre 2010)

Et :

- **LE 10 km DE LA COCCINELLE** depuis 1991 (20^{ème} édition le 25 avril 2010)
- **LE MARATHON DE L'HUITRE DU BASSIN D'ARCACHON** depuis 2006 (5^{ème} édition le 25 avril 2010)

OBJECTIF

L'UAGM Athlétisme propose 2 courses :

- Un 10 km sur route empruntant en grande partie des pistes cyclables dans la forêt.
- Un véritable Marathon sportif, sur route, pistes cyclables et chemins forestiers, au cœur du « Pays de l'Huître » pour contribuer à la notoriété du Bassin d'Arcachon.

La volonté des organisateurs est de faire du 10 km de la Coccinelle et du Marathon de l'Huître du Bassin d'Arcachon deux grandes épreuves sportives, d'ampleur régionale et nationale, populaires, ouvertes à tous et à toutes (voir règlement).

PARCOURS

Marathon de l'Huître du Bassin d'Arcachon

Réunissant les 4 communes ostréicoles du Sud Bassin – **GUJAN-MESTRAS, LE TEICH, LA TESTE, ARCACHON**, cette course, d'une seule boucle, empruntera un parcours routier et forestier sans grandes difficultés, propice aux performances mais aussi au plaisir sur cette magnifique région de loisirs.

Le parcours mesuré officiellement (42,195 km) a obtenu le label FFA Régional. De plus, ce marathon est qualificatif au championnat de France et classant.

Le départ sera donné à 8h30 au complexe Chante Cigale (arrivée sur la piste d'athlétisme).

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, le marathon pourra accueillir les handicapés « debout » **mais ne pourra pas recevoir nos amis handicapés « fauteuil »**.

Cette course fait partie du « Trophée du Bassin ».

Le Marathon 2010 sera le support des Championnats de Gironde et d'Aquitaine

10 km de la Coccinelle

Cette course d'une seule boucle dont le départ sera donné à 9h00 au complexe Chante Cigale (arrivée sur la piste d'athlétisme) est commune au Marathon sur les premiers kilomètres puis revient sur Gujan-Mestras.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, le 10 km de la Coccinelle pourra accueillir les handicapés « debout » **mais ne pourra pas recevoir nos amis handicapés « fauteuil »**.

Le parcours mesuré officiellement a obtenu le label FFA Régional. De plus, cette course est qualificative au championnat de France et classante, et fait partie du « Trophée du Bassin ».

PARTENAIRES

- **INSTITUTIONNELS** : Villes de *GUJAN-MESTRAS, LE TEICH, LA TESTE et ARCACHON*, *COBAS, CONSEIL REGIONAL, CONSEIL GENERAL, DRDJS*
- **PRIVES** : *CASINO Gujan-Mestras, HYPER U Gujan-Mestras, SUPER U Le Teich, CREDIT AGRICOLE Gujan-Mestras, Journal « SUD OUEST, La DEPECHE DU BASSIN, DECATHLON La Teste, OGEU, LA FETE OCEANE, SUZUKI Mérignac.*

AU-DELÀ DES FLEURS
Fleuriste Créateur



29, Cours de Verdun
 33470 GUJAN MESTRAS
 05 56 66 05 27

...INSTANT IMAGE...
PHOTOGRAPHE SPORTIF

Présent sur votre épreuve sportive, venez découvrir vos photos au camion qui se trouve sur le site.
 Venez visiter notre site www.instant-image.net



12 activités sportives
chaque semaine :



Gymnastique de maintien en forme - Golf - Yoga
 Tennis de table - Gymnastique douce
 Randonnées pédestres - Randonnées cyclistes
 Aquagym - Danse de salon
 Pétanque - Tir à l'arc - Self-défense

Permanence : mercredi de 10 à 11 h 30
 Mairie de Gujan-Mestras - annexe 1

LA DÉPÊCHE

du Bassin

Hebdomadaire d'informations locales

RESTAURANT




1, avenue du Parc Perrière
 05 56 83 24 01

Cap Perrière
 ARCACHON

AGENCE DE LA LEYRE
Michel RISPAL
EXPERT IMMOBILIER

24, rue de la Haute Lande
 33770 SALLES
 Tél. 05 56 88 42 37
 Fax 05 56 88 33 29
 E-mail : jacquelinejoffroy@yahoo.fr
Jacqueline JOFFROY

IMPRIMERIE NOFAL GROUP



601, bd de l'Industrie
 33260 LA TESTE de BUCH
Tél. 0 557 527 557
 Fax 0 557 527 567
nofal@imprimerie-nofal.fr
www.nofalgroup.com

RESULTATS COMPLETS SUR LE SITE INTERNET DU CLUB
 DANS LA SEMAINE QUI SUIT L'ÉPREUVE
<http://www.uagm-athle.com>

Hôtel de la Plage
 ★★

10, av. Nelly Deganne
 ARCACHON

Tél. : 05 56 83 06 23
 Fax : 05 56 83 41 47

ARCACHON
www.hotelarcachon.com



Caves du Bassin

Vins Fins • Alcools • Produits Régionaux
 68 cours de la République
 33470 Gujan - Mestras
 Tél. : 09 64 29 17 32
 Fax : 05 56 66 67 26
 Courriel : gmaivalles@orange.fr



Avenue du Parc
 33120 ARCACHON
 Tél. 05 57 72 06 66
 Fax 05 57 72 06 60
www.thalazur.fr
 E.mail : arcachon@thalazur.fr

thalazur
 Thalassothérapie & Spa

Les Océanides
 Restaurant - Brasserie



1270 avenue Gustave Eiffel
 33260 La Teste de Buch

Tél : 05 56 22 23 14
les-oceanides@gmail.com

SUD OUEST

www.sudouest.com

Bar Restaurant LE KNELOS



33470 GUJAN-MESTRAS - 05 57 52 42 07

Marathon de l'Huître du Bassin d'Arcachon

REGLEMENT

ARTICLE 1

L'UAGM Athlétisme organise le Marathon de l'Huître du Bassin d'Arcachon sur un circuit d'une seule boucle de 42,195 km — mesuré officiellement — conforme au règlement des courses hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). En cas d'imprévu indépendant de notre volonté, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours.

ARTICLE 2

L'épreuve est ouverte aux licenciés de la FFA, aux Licenciés FSCF, FSGT, UFOLEP Athlétisme, aux Licenciés FFTriathlon et aux non licenciés et aux handisports « debout » à condition d'être né **en/ou avant 1990** (catégories Espoir, Senior ou Vétéran). Pour des raisons de sécurité et de parcours, nos amis handisports fauteuils ne sont pas autorisés à prendre part à la course.

Dans le cadre de l'article L.231-3 du Code du Sport, les participants doivent être titulaires de :

- **Licenciés FFA** : Licence Athlé Compétition, licence Athlé Santé Loisir option Running ou Pass'Running délivrés par la FFA
- **Licenciés FFTriathlon** : Licence de la saison en cours
- **Licenciés FSCF, FSGT ou UFOLEP** : la mention de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition doit apparaître de façon précise, par tous les moyens, sur la carte licence
- **Autres participants** : Certificat Médical de **non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition** datant de moins d'un an ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical

ARTICLE 3

Les catégories d'âges donneront lieu à un classement séparé conformément aux règlements de la FFA (Espoir, Senior, Vétéran).

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-& et suivants du Code du Sport. Des contrôles pourront être effectués à tout moment durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. En outre des contrôles antidopage pourront être effectués à l'arrivée sur des concurrents désignés.

En cas de contrôle antidopage pour les athlètes bénéficiant de primes à l'arrivée, le paiement sera différé jusqu'à la déclaration des résultats (et pour une durée maximale de 2 mois). En cas de contrôle antidopage positif, l'athlète sera disqualifié de l'épreuve et la prime ne sera pas payée.

ARTICLE 4

Le départ est fixé à 8h30 devant le complexe Chante Cigale. Le rassemblement des concurrents aura lieu sur la ligne de départ à 8h15. Le temps limite imparti aux coureurs pour boucler l'épreuve est de cinq heures. Au-delà de ce temps, les concurrents seront mis hors course. Tous les kilomètres du circuit seront matérialisés par des panneaux.

ARTICLE 5

Des postes de ravitaillements (eau, fruits secs, oranges, pain d'épice, sucre...) et d'épongeage seront mis en place tous les cinq kilomètres tout le long du circuit.

ARTICLE 6

Tout accompagnateur (suiveur, entraîneur, manager...) notamment à bicyclette ou roller est interdit. Le non respect de ces dispositions entraînera la disqualification de l'athlète. Les handibikers ne sont pas autorisés à concourir. Seuls les véhicules officiels (voiture, fourgon, vespas et motos) sont autorisés à suivre la course.

ARTICLE 7

Le parcours sera ouvert par un véhicule et fermé par un autre, un véhicule balai suivra pour récupérer les éventuels abandons, des motards sécuriseront tout le parcours. Les carrefours seront protégés par des signaleurs. Les concurrents devront au maximum courir sur le côté droit de la chaussée et emprunter les pistes cyclables lorsqu'elles existent. Médecins, Kiné, Podologues, Ambulances, Protection Civile seront présents. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

ARTICLE 8

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile auprès de la compagnie « GENERALI ». Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Il est rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

ARTICLE 9

Les récompenses sont les suivantes : Prime de 500 €, 400 €, 300 €, 200 €, 100 € aux 5 premiers du classement scratch Hommes et Femmes. Trophées, Coupes et nombreux lots pour les 3 premiers de chaque catégorie (Espoir, Senior, V1, V2, V3, V4 Hommes et Femmes) et à la première équipe (3 coureurs licenciés au même club). Le trophée spécial « **Christian Delesse** » sera remis aux vainqueurs handisport debout homme et femme. Une bourriche d'huîtres, un tee-shirt et une médaille souvenir seront offerts à chaque arrivant. Un diplôme sera envoyé à chaque arrivant dans les semaines qui suivront la course.

Présence du coureur obligatoire pour recevoir son gain ou lot.

ARTICLE 10

Le montant de l'inscription est fixé à :

| Droits d'inscription | Licenciés FFA | Autres | UAGM |
|----------------------|---------------|---------|---------|
| A l'avance | 30,00 € | 40,00 € | Gratuit |
| Le jour de la course | 40,00 € | 50,00 € | 40,00 € |

Libeller le chèque à l'ordre de l'UAGM Athlétisme.

ARTICLE 11

Le retrait des dossards pourra se faire au club-house du stade Chante Cigale :

- la veille de la course de 16h00 à 19h00
- le jour de la course de 7h00 à 8h00

Il devra être porté sur le ventre, sponsor visible. **Prévoyez vos épingles.**

Une pièce d'identité sera demandée.

Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste.

ARTICLE 12

Chaque coureur autorise expressément les organisateurs du Marathon de l'Huître du Bassin d'Arcachon, ainsi que leur ayants droits tels que les partenaires ou les médias, à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au Marathon de l'Huître, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ARTICLE 13

Conformément à la loi Informatique et liberté du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms, adresse et si possible votre numéro de dossier.

Le Comité d'Organisation.



Marathon de l'Huître du Bassin d'Arcachon

Dimanche 25 avril 2010 - Départ : 08 h 30



BULLETIN D'INSCRIPTION

| Droits d'inscription | Licenciés F F A | Autres | UAGM |
|----------------------|-----------------|---------|---------|
| A l'avance | 30,00 € | 40,00 € | Gratuit |
| Le jour même | 40,00 € | 50,00 € | 40,00 € |

Zone réservée à l'organisateur

Numéro de dossard :

NOM : Prénom :

N° DE LICENCE FFA* : CLUB :

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

Masculin Féminin Handisport debout Licencié FFA Non licencié
Licencié UAGM / SPONSOR Licenciés FFTRI Licenciés UFOLEP Athlétisme

ADRESSE :

Code Postal : VILLE :

Téléphone : MAIL :

Inscriptions exclusivement par écrit obligatoirement accompagnées :

- de la copie de la licence, ou d'un certificat médical de moins d'un an ou sa photocopie **pour la pratique de l'athlétisme en compétition (voir règlement)**

- du chèque d'engagement (voir droits d'inscriptions) libellé à l'ordre de «UAGM Athlétisme».

ATTENTION : présentation obligatoire d'une pièce d'identité au retrait du dossard.

A adresser à : UAGM Athlétisme
B P 58
33470 GUJAN-MESTRAS

Renseignements :
Service des Sports : 05 57 52 58 50
Organisation : 06 11 21 50 88

Je reconnais avoir lu le règlement et l'accepter.

DATE et SIGNATURE

* Dans le cadre de l'article L. 231-3 du Code du Sport, les participants doivent être titulaires de :

Licenciés FFA : licence Athlé Compétition, licence Athlé Santé Loisir option Running ou Pass'Running délivrés par la FFA.

Licenciés UFOLEP : Licence Athlétisme.

Non licenciés FFA : Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisation en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.



AQUITAINE

Banque & Assurances

4 AGENCES SUR LE SUD BASSIN

252 Boulevard de la Plage
33120 **Arcachon**
Tel: 05. 56. 83. 04. 56.

15 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
33470 **La Hume**
Tel: 05. 57. 15. 15. 40

18 Place Jean Hameau
33260 **La Teste de Buch**
Tel: 05. 57. 53. 69. 00.

63 cours de la République
33470 **Gujan-Mestras**
Tel: 05. 56. 66. 05. 64.

CONSEIL REGIONAL



AQUITAINE

AXIAL
PROFESSION CARROSSIER

AUTO SERVICE CAP OCEAN
C/C Carrefour
La Teste de Buch
05 56 54 47 47

CARROSSERIE HERRAN
Parc d'activités
261 Bd de l'Industrie
La Teste de Buch
05 56 54 11 97

2 adresses à La Teste pour être au plus près de vos attentes !

LA PIZZERIA

19, Rue Jehenne

ARCACHON

Tél. 05 56 83 20 46

Pacha Plage
DISCOTHEQUE DES PLUS DE 25 ANS
TOUTES LES ACTUS SUR
www.pachaplage.com
143, ROUTE DES LACS - 33470 GUJAN-MESTRAS
(A CÔTÉ D'AQUALAND) - TÉL. 06 10 84 14 55



CONSEIL GENERAL
Gironde

**Boulangerie
WARISSE**



76, Cours de verdun
GUJAN-MESTRAS
Tél. 05 56 66 12 66

SUPER U

Tél. 05 56 22 88 21

Le Teich

BONS PLANS SUR LE TEICH

Cycles et
Accessoires



PRESSING

SPORT stop

**NORMAN
PARKER**
Immobilier



**ROSE
PUDDING**
CADEAUX
DECORATION



Institut de Beauté
CLAIRE

**OPTIQUE
du Delta**

CAMPANA - PIZZA

**VERGERS
D'AQUITAINE**

RAMSES

INTERJUS

ARTISANAT - RÉGION - TRADITION

La Qualité

**VERGERS
DU SUD**

ROSTOY

10 km de la Coccinelle

REGLEMENT

ARTICLE 1

L'UAGM Athlétisme organise le 10 km de La Coccinelle sur un circuit d'une boucle, mesuré officiellement, conforme au règlement des courses hors stade de la Fédération Française d'athlétisme (FFA). En cas d'imprévu indépendant de notre volonté, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours.

ARTICLE 2

L'épreuve est ouverte aux licenciés de la FFA, aux Licenciés FSCF, FSQT, UFOLEP Athlétisme, aux Licenciés FFTriathlon, aux non licenciés, à partir de la catégorie « cadet » (né **en/ou avant 1994**) et aux handisports debouts. Pour des raisons de sécurité et de parcours, nos amis handisports fauteuils ne sont pas autorisés à prendre part à la course.

Dans le cadre de l'article L.231-3 du Code du Sport, les participants doivent être titulaires de :

- **Licenciés FFA** : Licence Athlé Compétition, licence Athlé Santé Loisir option Running ou Pass'Running délivrés par la FFA
- **Licenciés FFTriathlon** : Licence de la saison en cours
- **Licenciés FSCF, FSQT ou UFOLEP** : la mention de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition doit apparaître de façon précise, par tous les moyens, sur la carte licence
- **Autres participants** : Certificat Médical de **non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition** datant de moins d'un an ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical

ARTICLE 3

Les catégories d'âges donneront lieu à un classement séparé conformément aux règlements de la FFA (Cadet, Junior, Espoir, Senior, Vétérain).

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport. Des contrôles pourront être effectués à tout moment durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. En outre des contrôles antidopage pourront être effectués à l'arrivée sur des concurrents désignés.

En cas de contrôle antidopage pour les athlètes bénéficiant de primes à l'arrivée, le paiement sera différé jusqu'à la déclaration des résultats (et pour une durée maximale de 2 mois). En cas de contrôle antidopage positif, l'athlète sera disqualifié de l'épreuve et la prime ne sera pas payée.

ARTICLE 4

Le départ sera donné devant le complexe Chante Cigale, à 9h00 pour les coureurs valides et handisports debouts. Le rassemblement des concurrents aura lieu sur la ligne de départ à 8h50. Tous les kilomètres du circuit seront matérialisés par des panneaux.

ARTICLE 5

Deux postes de ravitaillements (eau, fruits secs, oranges, pain d'épice, sucre...) et d'épongeage seront mis en place au 5^{ème} km environ et à l'arrivée.

ARTICLE 6

Tout accompagnateur (suiveur, entraîneur, manager...) notamment à bicyclette ou roller est interdit. Le non respect de ces dispositions entraînera la disqualification de l'athlète. Les handibikers ne sont pas autorisés à concourir. Seuls les véhicules officiels (voiture, fourgon, vespas et motos) sont autorisés à suivre la course.

ARTICLE 7

Le parcours sera ouvert par un véhicule et fermé par un autre ; des motards sécuriseront tout le parcours. Les carrefours seront protégés par des signaleurs.

Les concurrents devront au maximum courir sur le côté droit de la chaussée et emprunter les pistes cyclables lorsqu'elles existent. Médecins, Kiné, Podologue et Protection Civile seront présents. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

ARTICLE 8

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile auprès de la compagnie « GENERALI ». Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Il est rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

ARTICLE 9

Les récompenses sont les suivantes : Prime de 100 € au premier du classement scratch Hommes et Femmes « Valides » et premier du classement scratch Hommes et Femmes Handisport debout.

Le trophée spécial « **Christian Delesse** » sera remis aux vainqueurs handisport debout homme et femme

Une coupe sera offerte aux premiers de chaque catégorie (Cadet, Junior, Espoir, Senior, V1, V2, V3, V4 Hommes et Femmes) et à la première équipe (4 coureurs licenciés au même club).

Les 300 premiers arrivants recevront une bourriche d'huîtres et divers lots. Une médaille sera offerte aux deuxième et troisième de chaque catégorie hommes et femmes

Un tee-shirt souvenir de la 20^{ème} édition sera offert à chaque participant.

Présence du coureur obligatoire pour recevoir son gain ou lot.

ARTICLE 10

Le montant de l'inscription est le suivant :

| Droits d'inscription | Valides et Handisport debout | UAGM Athlétisme et personnel Sponsors |
|----------------------|------------------------------|---------------------------------------|
| A l'avance | 8,00 € | Gratuit * |
| Le jour de la course | 10,00 € | Gratuit * |

* Sur présentation d'un justificatif d'appartenance à l'entreprise

Libeller le chèque à l'ordre de l'UAGM Athlétisme.

ARTICLE 11

Le retrait des dossards pourra se faire au club-house du stade Chante Cigale :

- la veille de la course de 16h00 à 19h00
- le jour de la course de 7h00 à 8h00

Il devra être porté sur le ventre, sponsor visible. **Prévoyez vos épingles.**

Une pièce d'identité sera demandée.

Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste.

ARTICLE 12

Chaque coureur autorise expressément les organisateurs des 10 km de la Coccinelle, ainsi que leur ayants droits tels que les partenaires ou les médias, à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux 10 km de la Coccinelle, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ARTICLE 13

Conformément à la loi Informatique et liberté du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms, adresse et si possible votre numéro de dossard.



Le Comité d'Organisation.

10 km de la Coccinelle

Dimanche 25 avril 2010 - Départ : 09 h 00



BULLETIN D'INSCRIPTION

| Droits d'inscription | Valides et Handisport | UAGM Athlétisme et personnels Sponsors |
|----------------------|-----------------------|--|
| A l'avance | 8,00 € | Gratuit * |
| Le jour même | 10,00 € | Gratuit * |

* Sur présentation d'un justificatif d'appartenance à l'entreprise.

Zone réservée à l'organisateur

Numéro de dossard :

NOM : Prénom :

N° DE LICENCE FFA * : CLUB :

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

Masculin Féminin Handisport Debout Licencié FFA

Non Licencié UAGM/Sponsor Licencié FFTRI Licencié UFOLEP Athlétisme

ADRESSE :

Code Postal : VILLE :

Téléphone : MAIL :@.....

Inscriptions exclusivement par écrit obligatoirement accompagnées :

- de la copie de la licence, ou d'un certificat médical de moins d'un an ou sa photocopie **pour la pratique de l'Athlétisme en compétition (voir règlement).**

- du chèque d'engagement (voir droits d'inscription) libellé à l'ordre de «UAGM Athlétisme».

A adresser à : UAGM Athlétisme
B P 58
33470 GUJAN-MESTRAS

Renseignements : Service des Sports : 05 57 52 58 50
Organisation : 06 11 21 50 88

ATTENTION : présentation obligatoire d'une pièce d'identité au retrait du dossard.

Je reconnais avoir lu le règlement et l'accepter.

DATE et SIGNATURE

* Dans le cadre de l'article L. 231-3 du Code du Sport, les participants doivent être titulaires de :

Licenciés FFA : licence Athlé Compétition, licence Athlé Santé Loisir option Running ou Pass'Running délivrés par la FFA.

Licenciés UFOLEP : Licence Athlétisme.

Non licenciés FFA : Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisation en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

DECATHLON

LA TESTE DE BUCH



Du lundi au samedi
9h00 à 19h30

11 avenue de Binghamton
33260 La Teste de Buch
Tél. 05 57 52 73 63

w w w . d e c a t h l o n . f r

HYPER U
les nouveaux commerçants

Centre commercial
Grand Large

GUJAN-MESTRAS
Tél. 05 56 22 36 00



Lac de la Magdeleine

Gujan-Mestras

Tél. 05 57 73 00 78

MAISON DE

L'HUÎTRE

DU BASSIN D'ARCACHON



*Une découverte originale de la culture de l'huître
et du métier d'ostréiculteur.
Sur le Port de Larros, à Gujan-Mestras !*



- Vidéo
- Salles thématiques
- Aquariums, borne quizz, maquettes..
- Musée climatisé
- Visites libres ou guidées

Egalement sur place, visite guidée ou audio-guidée du Port de Larros

Gujan-Mestras
Bassin par nature

Musée Ostréicole



Ouvert toute l'année
Groupes sur réservation

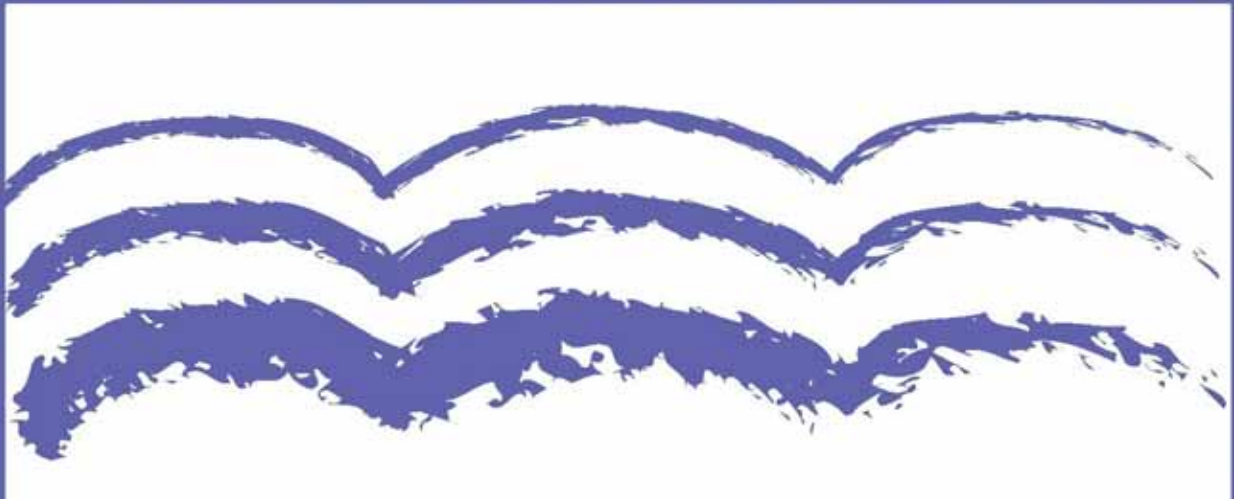
Adultes : 4,50 €
Enfants : 2,50 €

Tarif groupe à partir de 10 pers.

Port de Larros - Gujan-Mestras
Tel : 05.56.66.23.71

Maison.huitre@wanadoo.fr - www.gujanmestras.com

Les huîtres



ARCACHON CAP FERRET



BELLES DEVILLE



SWIFT

Une gamme
à partir de 11 190 €

Modèle présenté :
Swift 5 portes 1.3 GLX : 13 690 €
+ peinture métallisée 360 €.

Consommations mixtes CEE
Gamme Swift (l/100 km) : de 4,5 à 7,1.
Émissions de CO₂ (g/km) : de 119 à 165.

(1) Bonus écologique applicable
selon les modèles émettant
120 g/km de CO₂ maximum
suivant conditions et modalités
fixées par décret n° 2007-1873.

Garantie assistance 3 ans
ou 100 000 km
au 1^{er} terme échu.
www.suzuki.fr.



SPLASH

Une gamme
à partir de 10 090 €
dont Bonus Écologique de 100 €⁽¹⁾

Modèle présenté :
Splash 1.0 GL Pack : 11 190 €
+ peinture métallisée 360 €.

Projecteurs anti-brouillard en accessoire.
Consommations mixtes CEE
Gamme Splash (l/100 km) : de 4,5 à 5,9.
Émissions de CO₂ (g/km) : de 120 à 142.



ALTO

Une gamme
à partir de 7 890 €
dont Bonus Écologique de 100 €⁽¹⁾

Modèle présenté :
Alto 1.0 : 7 990 €
+ peinture métallisée 340 €.

Jantes en alliage léger en accessoire.
Consommations mixtes CEE
Gamme Alto (l/100 km) : de 4,4 à 5,2.
Émissions de CO₂ (g/km) : de 103 à 122.



Way of Life!*

*Way of Life! : Un style de vie !

SUZUKI BORDEAUX

Rue Jacques Prévert - Sortie Rocade N°10 - 33700 MÉRIGNAC

05 57 92 03 03 - www.suzuki-merignac.fr